



Produit payant devient gratuit

Par Floyd

Bonjour, il y a quelques mois j'ai acheté sur un site en ligne un produit pour un certain prix. Depuis peu, ce site propose le même produit gratuitement à ses clients, sans doute pour attirer la clientèle. Forcément, je m'estime lésé. En a-t-il le droit juridiquement ?

Par morobar

Bonjour,

Tel que vous décrivez la situation, non le commerçant ne peut pas vendre un produit à perte.

Il ne peut pas non plus le lier à un autre achat (vente liée illégale).

Il peut par contre l'offrir en prime selon certains critères (chiffre d'affaire, nombre d'articles commandés...).

Ceci dit votre sentiment ne se justifie pas, les offres promotionnelles concernant des produits ou des services dont on aurait pu bénéficier mais acquis ultérieurement sont légion.